Atelier 1:

Développement de règles de bonnes pratiques de l'aide juridique en centres fermés

A. Aspects pratiques

- 1) Quelles sont les **principales difficultés pratiques** que vous rencontrez dans le suivi des dossiers de vos clients détenus dans les centres fermés 127 bis et Caricole ?
- 2) Avez-vous le sentiment d'être suffisamment informés des aspects pratiques **du fonctionnement de ces centres** (heures de visite, accès à leur avocat par les détenus, moyens de communication avec les détenus et le service social, droits des détenus au sein du centre fermé, etc.) ?

B. Désignation

- 1) Dans quel délai à partir du placement en détention de l'étranger recevez-vous généralement une **décision de désignation** par le BAJ/BJB? De quelle manière? Ce délai vous parait-il suffisamment rapide?
- 2) Votre client est-il généralement mis en **possession d'une copie** de la demande de désignation ? Si oui, par qui ? Dans le cas contraire, cela vous paraitrait-il utile ?

C. Premiers contacts, visites et communication

- 1) **Comment et quand** établissez-vous généralement **le premier contact** avec votre client après la réception de votre désignation ?
- 2) **Comment communiquez-vous** préférablement avec votre client ? S'agit-il d'une information que vous lui communiquez lors de votre premier contact ?
- 3) Quelles sont les problèmes qui se posent en ce qui concernent les aspects linguistiques ?

D. Contact avec les différentes instances, auditions et audiences

- 1) Etes-vous toujours bien informés et en temps utile par les différentes autorités de la **tenue d'auditions ou d'audiences** ?
- 2) **Comment préparez-vous** votre client aux différentes audiences (CGRA, CCE, Chambre du Conseil)? Pour les demandeurs d'asile, vous arrive-t-il de les rencontrer avant même qu'il n'ait complété le questionnaire de l'Office des étrangers ?
- 3) Y a-t-il des situations dans lesquelles vous estimez que **votre présence** lors de certaines auditions **n'est pas nécessaire** et si oui dans quelles circonstances ?
- 4) Lorsque vous vous faites remplacer, vous parait-il important d'en avertir préalablement votre client ? Rencontrez-vous parfois des difficultés pour vous faire remplacer, notamment lorsqu'il s'agit de trouver un confrère d'un autre barreau (par ex. pour une chambre du Conseil) ou d'un autre rôle linguistique ?

E. Décisions et recours

- 1) Comment **communiquez-vous** généralement à votre client les recours introduits ainsi que les décisions qui sont prises dans son dossier et quelles sont les principales difficultés pratiques que vous rencontrez?
- 2) Comment examinez-vous avec votre client l'opportunité d'introduire un recours contre la décision le concernant ?
- 3) Comment faites-vous pour **discuter avec vos clients des actes de procédure** que vous prévoyez d'introduire ?
- 4) Dans le cas où vous estimez que **l'introduction d'un recours n'est pas fondée**, pensez-vous qu'il existe une méthode la plus opportune pour l'en informer (par écrit-courrier, mail au service social, oralement par téléphone, visite sur place) ?

F. Succession et fin de la mission

- 1) Quelles sont **les principales difficultés** pratiques que vous rencontrez lors de la succession d'un confrère ?
- 2) Comment informez-vous un client que vous souhaitez **mettre fin à votre intervention** dans le cadre d'une désignation BAJ/BJB? Vous arrive-t-il de prendre contact avec le BAJ/BJB à cet égard ?

G. Introduction d'une plainte auprès de la Commission des plaintes

1) Vos clients vous font-ils souvent part de leurs plaintes en ce qui concerne leurs conditions de vie et le respect de leurs droits en centres fermés? Les accompagnez-vous parfois dans leurs démarches pour adresser une plainte auprès de la Commission des plaintes? Vous sentez-vous suffisamment informés par rapport à ce mécanisme?

H. Relation avec les visiteurs de centres fermés

1) Avez-vous régulièrement des **contacts avec les visiteurs** des centres fermés, et le cas échéant sous quelle forme ?

I. Eloignement

1) Etes-vous généralement informés **48 heures à l'avance** d'une tentative d'éloignement de votre client ? Le cas échéant, par qui ?

J. Permanences juridiques

- 1) Pensez-vous que l'organisation de permanences juridiques de première ligne constituerait une amélioration de l'aide juridique en centres fermés ?
- 2) Seriez-vous disposez à participer à de telles permanences ?
- 3) Quels devraient être selon vous les modalités pratiques de l'organisation de telles permanences ?